

COMMUNE de VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 7 NOVEMBRE 2019

A SAINT-LAURENT DES BÂTONS A 20 HEURES 30

Présents : DUCENE Philippe, HERBRETEAU Louis, GRELLETY Patrice, AGRAFEUIL Liliane, BENCHAREL Marie-Christine, BALAINE Michèle, PERROT Laurence, DUFRAIX Patrick, LALOT Alain, BRAJON Eric, CHAUMETON Carole, DE VINCENZI-GAUTHIER Yannick, DULAC Bernard, FENIE Marie-Claude, GORMAN Margaret, HEYMANN Rafaël, MALLET Henri, TAULOU Patrice, TEIXEIRA CASTRO Vitor, TRAPY Guy, VALLER Christian, WINTERHALTER Elisabeth.

Excusés : ESCUDIE Franck, GENESTE Pascal, GRELLETY Annie, GRELLETY Florian, LEGRAND Claudie, LEYMA Cyril, PRIAT Aurélie, TAULOU Vincent, TEILLET Bernadette, VASSEUR Elina,

LE ROUX Gilles pouvoir à AGRAFEUIL Liliane,
LE ROUX Joëlle pouvoir à DUCENE Philippe
LE COCGUIC Jean pouvoir à BENCHAREL Marie-Christine,
CABRILLAC Corine pouvoir à BALAINE Michèle,
JANSSENS Hendricus pouvoir à VALLER Christian,
LEGRAND Guillaume pouvoir à HERBRETEAU Louis,
LESCOMBE Bernadette pouvoir à GRELLETY Patrice

Madame Michèle BALAINE a été élue secrétaire.

I ECONOMIE – FINANCES

Football : Vestiaires de Cendrieux

Le Maire accueille les responsables des activités foot de la commune :

- Monsieur Michel GAY et Monsieur Quentin GARNIER représentant le club de Sainte-Alvère : l'Etoile Sportive Alvéroise
- Monsieur Daniel GAUTHIER et Madame Carole GEVAERT représentant le club de Cendrieux : Football Club Cendrieux La Douze
- Monsieur Jonathan BLONDY représentant le JPC : Jeunesse Périgord Central.

Chacun a pu présenter son club, ses activités, ses projets et ses valeurs, ses besoins.

Tous ont montré leur passion pour le football, l'investissement personnel des adultes bénévoles pour développer chez les jeunes leur goût pour le sport et notamment le football.

Ils ont en plus insisté sur toutes les valeurs que génèrent les activités qui gravitent autour des matchs en plus des bienfaits du sport comme la cohésion sociale et familiale.

Le conseil municipal a applaudi et remercié ces représentants et à travers eux, tous les bénévoles.

Afin de soutenir ce sport qui mobilise la plupart des jeunes et voit grandir des équipes féminines, et pour donner suite à la montée en division Régionale de l'équipe de Cendrieux, le Maire donne la parole à Patrick DUFRAIX pour exposer le projet de nouveaux vestiaires à Cendrieux.

Patrick DUFRAIX, rapporteur de la commission qui a piloté le projet, commission comprenant des élus, les représentants des équipes de football de Sainte-Alvère et Cendrieux -Ladouze ainsi que l'architecte Monsieur GRIFFOUL, explique que la montée en division régionale de

l'équipe de Cendrieux-Ladouze nécessitait une mise aux normes de certains équipements de Cendrieux.

Le stade de Cendrieux possède déjà un terrain et un éclairage aux normes, ainsi qu'un club house. Il restait à faire la réfection de la main courante ainsi qu'à agrandir les vestiaires.

L'étude a montré qu'il fallait s'orienter sur la construction de nouveaux vestiaires.

L'architecte, Monsieur GRIFFOUL a dû plusieurs fois modifier ses plans sur propositions de la commission afin de répondre aux différentes attentes et exigences du district qui a validé le projet final.

Dans ce projet il a été tenu compte de la progression du football féminin (arbitres et équipes) : ces vestiaires pourront accueillir en même temps des arbitres femmes et hommes ainsi que des équipes des deux sexes, et ainsi pérenniser l'avenir de nos jeunes sportifs.

Le projet comporte donc quatre vestiaires joueurs de 22 m², deux vestiaires arbitres, un bureau et un local technique.

L'architecte présente et décrit les caractéristiques techniques de cette construction adaptée à son environnement et muni de deux auvents, un pour le public et un pour les joueurs.

La structure est en bois et la toiture muni de panneaux photovoltaïques pris en charge par la SEM 24.

Avec la main courante et la construction de nouveaux vestiaires, ce projet s'élève à 400000 € TTC que la commission des finances propose de financer par :

- Un emprunt de 200 000 € dont Monsieur VALLER expose la proposition actuelle du Crédit Mutuel à 0,26 % pour une durée de 10 ans.
- Une subvention de la Fédération d'un montant de 20 000 €
- Des subventions à solliciter du Département et de l'Etat.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- valide le projet des vestiaires incluant la main courante, l'emprunt et mandate le Maire pour solliciter les différentes subventions
- approuve la réalisation d'une étude d'aménagement des abords des vestiaires.

Le Maire précise que l'emprunt sera réalisé avec une première annuité de remboursement en 2021 et que, malgré ce nouvel emprunt l'annuité de la dette du budget général de la commune de Val de Louyre et Caudeau continuera de baisser ; d'autres prêts arrivant à leur terme.

Football : Vestiaires de Sainte-Alvère

Le conseil municipal valide aussi le projet de rénovation des vestiaires de Sainte-Alvère selon leurs besoins : réfection des peintures et changement des radiateurs électriques par des radiateurs plus performants et économes en énergie.

Puis le Maire rend compte des autres travaux de la commission des finances.

Contexte :

Suppression de la taxe d'habitation

Le Maire fait un point sur la suppression de la taxe d'habitation pour les ménages et la mise en œuvre encore en cours d'élaboration des compensations à définir par la Loi des Finances pour les communes.

ZRR

Le Maire évoque les différentes dotations et les avantages de la Zone de Revitalisation Rurale encore en vigueur au moins jusqu'au 30 juin 2020.

Une demande de prolongation a été déposée.

Assainissement et eaux pluviales

A compter du 1^{er} janvier 2020, la compétence « assainissement et eaux pluviales » est entièrement transférée à l'agglomération du Grand Périgueux.

Le Maire indique qu'il reste vigilant sur tous ces points pour défendre au mieux les intérêts de la commune.

La commission des finances a étudié le financement et validé les propositions de décisions modificatives suivantes permettant de commander des investissements nouveaux sans attendre 2020.

Décisions modificatives :

Sur le budget général

- La construction de vestiaires à Cendrieux pour 400 000 € TTC (projet détaillé ci-dessus)
- L'achat de jeux fixes pour enfants à installer aux jardins es Liens pour un montant de 5 700 €.

Le choix de ces jeux sera proposé par la commission scolaire aux délégués de parents d'élèves.

- L'achat de panneaux d'affichage à poser aux abords des plateformes poubelles pour une diffusion plus large des informations municipales (2 700 €).
- Un complément de 39 000 € pour la chapelle Saint-Maurice dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine bâti.

Sur le budget logement :

- Un complément de 81 150 € pour finir l'opération de réhabilitation de trois logements dans les locaux ex mairie-épicerie-poste à Cendrieux.

Sur le budget assainissement :

- Un complément de 5 470 € pour des travaux d'extension du réseau jusqu'à la station Sainte-Alvère Energie pour le raccordement de la laverie en cours de construction.

Le conseil municipal valide toutes ces dépenses compensées par de nouvelles recettes : FCTVA, subventions, emprunt (200 000 € sur le budget général) et dépenses imprévues.

Il énonce les subventions accordées cette année :

Subventions 2019 accordées:

Budget Général	179 473,25 €
Budget Logement	91 950,00 €
Budget Eglise	106 772,00 €
Cabinet Dentaire	110 925,00 €
Total	489 120,25 €

Deux autres, en cours d'étude, sont attendues.

Le Maire est d'ores et déjà mandaté pour déposer les dossiers de subventions pour les projets non retenus en 2019 et les projets 2020 auprès des différents partenaires (Europe, Etat, Région, Département, Grand Périgueux...).

Transfert de compétences assainissement

Après ce compte rendu, le Maire rappelle que la compétence assainissement sera entièrement transférée au Grand Périgueux à compter du 1^{er} janvier 2020 et que cela entraîne des écritures comptables.

Le Maire est alors mandaté par le conseil municipal :

- pour transférer l'ensemble des prêts du budget assainissement à l'agglomération du Grand Périgueux
- pour prendre toutes décisions nécessaires au transfert de ce service au Grand Périgueux.

DM Budget voirie - fonctionnement

Le conseil municipal valide un supplément de 4 100 € pour financer le remplacement de l'agent titulaire en arrêt maladie ; somme à prendre sur la participation de la commune (budget général).

Compte rendu de décisions : Réhabilitation de logements à Cendrieux et choix d'un SPS

Le Maire expose que, conformément à sa délégation de mission complémentaire, et le délai qui s'écoule entre deux réunions, considérant la nécessité de retenir un cabinet SPS pour les travaux sur les logements de Cendrieux, il a pris la décision en date du 30 octobre 2019, de retenir la société Bureau Véritas Construction pour une mission SPS pour le chantier de la réhabilitation des trois logements à Cendrieux.

Compte rendu de décision : emprunt sur le budget logement

Le Maire expose que, conformément à sa délégation de mission complémentaire ; considérant le délai qui s'écoule entre deux réunions du conseil municipal ; considérant la nécessité de ne pas retarder les travaux sur les logements ; considérant que l'emprunt était inscrit au budget ; considérant la proposition du Crédit Mutuel ; considérant l'intérêt de bénéficier d'un taux très intéressant ; il a pris, en date du 2 octobre 2019, la décision :

- de retenir la proposition du Crédit Mutuel, pour un emprunt destiné à financer la réhabilitation de logements à Cendrieux selon les caractéristiques suivantes :

Montant du prêt en Euros : 140 000 € pour une durée de 15 ans au taux fixe de 0,17%

Admission en non-valeur Budget assainissement

A la proposition du trésorier, le conseil municipal refuse d'admettre en non-valeur les sommes dues, sur le budget assainissement, pour un montant total de 614,68 € et demande au Maire de prendre contact avec les débiteurs pour tenter un règlement amiable, et s'il échoue, de mandater le trésorier pour poursuivre le recouvrement.

Contrats CNP

Le conseil municipal accepte de renouveler les contrats CNP pour le budget général, le budget école et le budget voirie.

Tarifs salle de réunion de Sainte-Alvère

Le conseil municipal fixe les tarifs suivants pour l'utilisation de la salle de réunion / formations de l'immeuble communal avenue Montaigne (rez-de-chaussée) :

- 100 € la demi-journée
- 150 € la journée

Référents salles de Cendrieux et Saint-Laurent des Bâtons

Le conseil municipal nomme comme référents :

- Patrice GRELLETY pour la salle de convivialité de Saint-Laurent des Bâtons
- Liliane AGRAFEUIL pour la salle culturelle de Cendrieux

Ces référents sont chargés d'établir l'état des lieux avant et après les locations. Les secrétaires de mairie de Saint-Laurent des Bâtons et Cendrieux sont chargées de prendre les réservations, selon les règles prévues au règlement.

Location de salles : option pour un forfait ménage

Pour répondre à une demande générale, des devis ont été demandés pour un nettoyage des salles après occupation.

Le conseil municipal approuve les tarifs suivants pour une option ménage :

- Salle culturelle de Cendrieux : 288,00 € TTC
- Salle de convivialité de Saint-Laurent des Bâtons : 192,00 € TTC

Subvention au Club du Temps Libre

Le conseil municipal accorde une subvention de 300 € au club du Temps Libre de Cendrieux qui en a fait la demande en cours d'année.

Mécénat

Le conseil municipal accepte un don de l'entreprise ALLEZ dans le cadre du mécénat d'entreprise pour le fonctionnement de la résidence d'artistes Yves de la Tour d'Auvergne.

E.P.F – Quartier des Hauts du Château

Dans le cadre du projet d'aménagement du quartier des hauts du château, l'Etablissement Public Foncier, après rencontre avec les propriétaires, a émis une proposition pour l'acquisition d'un bien immobilier situé rue Catroux pour un montant de 4 000 € que le conseil municipal valide.

Mise à disposition d'un terrain

Pour répondre à un besoin urgent, le conseil municipal accepte de mettre à disposition de la FEDD un terrain communal à proximité de l'entreprise pour l'installation de constructions modulaires dans l'attente d'une solution durable.

III VOIRIE

Monsieur TRAPY fait le bilan des travaux réalisés en 2019 sur les voies communales pour un montant total de 117 627,00 € TTC.

Chemin le Meynot

Pour résoudre un problème de délimitation d'un chemin rural au lieu-dit "Le Meynot" à Cendrieux, les membres du conseil municipal décident de le faire borner par un géomètre aux frais de la commune et disent que les propriétaires riverains devront se conformer aux limites ainsi fixées.

IV DEVELOPPEMENT DURABLE

Opération nichoirs

Le conseil municipal valide l'opération nichoirs et mangeoires proposée par les membres de la commission développement durable.

Pour un faible coût, il peut être installé des nichoirs et mangeoires/abreuvoirs dans des espaces publics tels que les cimetières, le jardin es Liens...

IV LOGEMENTS

Opération AMELIA 2

Madame Michèle BALAINE, référente pour l'opération Amélia 2 au Grand Périgueux, indique qu'il y a lieu de valider nominativement les dossiers retenus par les commissions d'août et septembre, de valider la participation de la commune avant de notifier ces décisions aux bénéficiaires.

Les dossiers correspondent à des améliorations de logements situés sur les trois villages de la commune de Val de Louyre et Caudeau.

Elle détaille les dossiers et le montant que le conseil municipal valide pour un total de 4 000 €.

Opération logements à l'ancienne école de Cendrieux

Le Maire indique qu'afin de réaliser les études nécessaires pour la réalisation de trois logements à l'ancienne école, il est indispensable que les locaux vacants (il n'y a plus de bail) soient vidés pour le 31 décembre.

Deux courriers ont été adressés dans cet optique au dirigeant de l'ex association Airelle.

Le Maire rappelle qu'une occupation non autorisée, et surtout sans assurance entraîne la responsabilité du Maire en cas d'accident ou de problèmes divers.

Aussi, si la situation perdure, il est autorisé à faire un constat d'huissier pour dégager la responsabilité des élus.

V FOIRES ET MARCHES

Règlement

Les dates retenues pour le marché aux truffes par les professionnels sont validées : du 25 novembre au 24 février 2020, avec une prolongation autorisée en cas d'apports exceptionnels après la date de clôture.

Le règlement est modifié pour inclure deux nouveaux commissaires : Monsieur Didier LAPLAIGE qui a déjà exercé lors du marché d'été et Monsieur Fabien LAFON.

Comptage

Madame BEAUSSOUBRE a fait part de son souhait de ne pas « repartir » au comptage du poids des truffes apportées sur le marché.

Le conseil municipal nomme, pour cette nouvelle saison, Liliane AGRAFEUIL, qui est volontaire pour le faire.

VI INTERCOMMUNALITE

Défibrillateurs

Il est décidé d'adhérer au groupement d'achat du Grand Périgueux pour l'achat de deux défibrillateurs (qui seront installés sur les stades de football, un à Sainte-Alvère et un à Cendrieux).

VII FONCTIONNEMENT

Personnel : Création d'un poste de contrat aidé

Le conseil municipal accepte la création d'un emploi aidé au titre du PEC (Parcours Emploi Compétences) à 20 h 00 par semaine, affecté aux services administratifs, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Permanence gendarmerie

Le conseil municipal accepte de mettre gratuitement à disposition de la gendarmerie un bureau pour ses permanences sur la commune de Val de Louyre et Caudeau.

Maison de santé pluridisciplinaire et projet de soins

Le Maire donne la parole à Madame Cécile ESCARMANT nommé lors d'un précédent conseil sur une mission de coordination pour un projet de soins sur le territoire de Val de Louyre et Caudeau.

Elle explique, que le groupe médical est devenu depuis deux ans une maison de santé pluridisciplinaire labellisée par l'A.R. S (Agence Régionale de Santé), qu'on peut y trouver en plus des médecins et des infirmiers, de nombreux professionnels de santé auxquels se sont rajoutés deux dentistes depuis le 1^{er} juillet 2019.

Dans le cadre d'une démarche de qualité, tous les professionnels de santé apportent, en plus des soins, à tous les patients et particulièrement aux personnes âgées, une aide de proximité qui se définit comme "parcours de soins".

C'est une implication forte dans un territoire rural et une réponse au projet national de santé publique.

Elle expose les projets pour 2020 qui confortent la démarche qualité.

Réunions électorales

Après un exposé du Maire sur la demande d'utilisation de l'espace central de l'école de Sainte-Alvère pour une réunion électorale publique, le conseil municipal a considéré que l'école était un lieu neutre et n'a pas accepté d'y accueillir des réunions politiques.

De plus, le Maire a rappelé que toute réunion ou manifestation se tenant à l'école fait l'objet d'une demande préalable auprès du Directeur ou de la Directrice.

VIII INFORMATIONS DIVERSES

Cérémonie du 11 novembre et plaque en l'honneur de Pierre LARRUE

Le Maire informe les membres du conseil municipal des horaires de cérémonies du 11 novembre dans les trois villages.

Il expose qu'à cette occasion devait être apposée une plaque en mémoire de Pierre LARRUE sur la façade de sa maison. Cette cérémonie est repoussée au 8 mai 2020 à la demande de la famille.

Centenaire

Monsieur HERBRETEAU et Madame PERROT font un compte-rendu de la visite effectuée à Madame HILAIRE Thérèse qui a fêté ses 100 ans à Saint-Laurent des Bâtons. Avec sa fille, elle a reçu la délégation avec joie.

La Poste

La Poste a fait savoir qu'elle enlèverait les deux boîtes aux lettres situées à Lentignac et Bonnefilie, faute d'être suffisamment utilisées.

La séance est levée à minuit